

Commune de Maine

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 Avril 2022

Le quorum est atteint avec 12 élus présents et 2 procurations, soit 14 voix.

I- Vote des taux d'imposition 2022 :

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le maintien des taux d'imposition suivants :

✓ Taxe Foncière (Bâti)	34.90 %
✓ Taxe Foncière (Non Bâti)	45.00 %

II – Autorisations de programmes et Crédits de paiements :

Le Rapporteur donne lecture des AP/CP pour le budget principal et le budget «Eau et Assainissement».

Il est rappelé que ces autorisations de programmes pluriannuelles permettent de formaliser et visualiser des dépenses pour un programme dont le montant s'étendra sur plusieurs exercices sans en faire supporter l'intégralité au budget.

L'Assemblée adopte, à l'unanimité, les AP/CP pour les 2 budgets.

III - Budgets 2022 :

Sur proposition du Rapporteur les trois budgets sont adoptés à l'unanimité. Ils s'équilibrent de la façon suivante :

A – Service Général :

- ◆ Fonctionnement : 1 791 077.48 €
- ◆ Investissement : 1 650 140.20 €

B – Service «Eau et Assainissement» :

- ◆ Exploitation : 387 898.56 €
- ◆ Investissement : 2 874 578.74 €

Tarifs de l'Eau 2022 :

Il est proposé de maintenir les tarifs de l'année dernière pour l'eau potable et l'assainissement :

	Eau	Assainissement
Abonnement	40.00	26.00
Tranche 1 (de 0 à 60 m ³)	0.60	0.56
Tranche 2 (de 61 à 120 m ³)	1.15	1.25
Tranche 3 (de 121 à 200 m ³)	1.20	1.00
Tranche 4 (de 201 à 300 m ³)	1.25	1.05
Tranche 5 (plus de 300 m ³)	1.23	1.23

A l'unanimité, l'Assemblée décide de maintenir les tarifs ci-dessus pour 2022.

Monsieur Le Maire propose de contracter un prêt relais de 800 000 € sur 18 mois afin d'honorer le paiement des premières situations des entreprises pour les travaux :

- pour la réalisation du réseau de transfert :
- des travaux des fouilles archéologiques (511 000 €) qui ont été imposés à la Collectivité,
- pour les travaux de la future station d'épuration

et ce dans l'attente du versement des subventions.

A l'unanimité, les élus sont favorables pour contracter ce prêt relais

C – Service «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» :

◆ Exploitation	:	27 196.50 €
◆ Investissement	:	18 561.91 €

IV - Subventions aux Associations 2022 :

Il est suggéré d'attribuer, pour 2022, les sommes suivantes :

Association	Montant
✓ Bibliothèque Pour Tous	500 €
✓ Amicale des sapeurs pompiers Forcalquier	230 €
✓ Société de Boules Manaraine	230 €
✓ Association Saint André	230 €
✓ Prévention Routière	150 €
✓ Société de Chasse «La Manaraine»	230 €
✓ Centre Communal d'Action Sociale	3 000 €
✓ Coopérative scolaire de Mane	5 000 €

Ces propositions sont adoptées à la Majorité (1 ABSTENTION pour l'Association St André)

V – Lotissement Saint Estève – Création d'un Budget Annexe :

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations.

En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. Le budget lotissement est **assujéti à la TVA**.

Dans ce cadre, il convient de créer un budget annexe de comptabilité M14 qui regroupera les écritures comptables du lotissement.

A l'unanimité, l'Assemblée :

- ✓ Approuve la création d'un budget annexe pour le lotissement de Saint Estève
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette opération.

VI – Maison Miravail :

Le propriétaire a fait une proposition de vente à 43 000 € pour le bâtiment et les parcelles attenantes.

Les Services de l'Etat encouragent la Municipalité à acquérir ce bien dont la destination pourrait être la suivante :

- Lieu d'exposition dans les caves voutées,
- Logements dans les étages,
- Accès à la cheminée classée pour être visible de tous.
- Intégration d'ensemble avec création de parking sur les parcelles attenantes,

Il sera sollicité auprès de Madame La Préfète, dérogation pour ne supporter l'autofinancement qu'à 10%.

Monsieur Le Maire propose d'engager une négociation sur le prix en raison de l'état de vétusté du bâtiment,

A la Majorité (11 Voix POUR – 1 CONTRE et 2 ABSTENTIONS)

CHARGE Monsieur Le Maire de conduire les négociations avec Monsieur Dominique ARTAUD.

Séance levée à 19 heures

Mane, le 04 Mai 2022



Le Maire de MANE,

Depieds
Jacques DEPIEDS.